

**Commune de Rombas
Département de la Moselle
Arrondissement de Metz-Campagne**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2025

Délibération n° 2025/05/3

Date de la convocation : 16 mai 2025	La séance débute à 18h00 et se termine à 19h20	Acte exécutoire à compter du : 23 mai 2025	Affichée en Mairie le : 23 mai 2024
---	--	--	---

Conseillers élus : 29 Conseillers en fonction : 29 Conseillers présents : 19

Étaient présent(e)s (19)

M. FOURNIER Lionel, Président	Mme OUTOMURO Clotilde	M. PELTIER Xavier
M. RISSER Charles	Mme KEUVREUX Anita	Mme GATTO Josiane
Mme WAGNER Veronica	Mme COLOMBEY Fabienne	Mme INTERRANTE Rose Marie
M. NOBILE Didier	M. CHARO Michel	M. VILLA Victor
M. MARRELLA Vincent	M. RUPPERT José	M. BEN ARIF Samir
Mme MUHLMANN Aude	Mme DA ROCHA Maria	Mme STEINBACH Danièle
M. DUMON Joël		

Étaient absent(e)s avec procuration (8)

Mme MACAIGNE Christèle procuration à M. FOURNIER Lionel
Mme KRAUCHE Bakhta procuration à Mme DA ROCHA Maria
M. SAUDRY Thierry procuration à M. NOBILE Didier
Mme BENCI Monique procuration à Mme Veronica WAGNER
Mme BALZER Lise procuration à Mme MUHLMANN Aude
M. IORFIDA Serge procuration à Mme GATTO Josiane
Mme MOLINA Angélique procuration à M. Vincent MARRELLA
M. Jonathan DOLBEAU procuration à M. Charles RISSER

Était absent(e)s excusé(e)s (2)

M. BARBARAS Pascal
M. IAFRATE Michel

Secrétaire de séance : Mme MUHLMANN Aude

3. Désignation d'un conseiller municipal, délégué commission de suivi de site pour l'établissement CEDILOR à Amnéville (annexe de Malancourt-la-Montagne) et d'un suppléant.

La Commission de Suivi de Site (CSS) pour les installations de la société CEDILOR a été renouvelée par arrêté préfectoral n°2020-DCAT-BEPE-8 en date du 14 janvier 2020. Cet arrêté fixe la durée du mandat des membres de la commission à **cinq ans**.

À l'approche de l'échéance, la préfecture a sollicité les collectivités concernées pour qu'elles procèdent au **renouvellement de leurs représentants**, en vue de la reconstitution des collègues qui composent la commission.

La commune est ainsi invitée à désigner :

- **Un représentant titulaire** au sein de la CSS ;
- **Un représentant suppléant**, dans les mêmes conditions.

La commune est donc invitée, si elle le souhaite, à proposer :

- Un **nouveau membre riverain** du site CEDILOR ou une **association de riverains**.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le conseil municipal :

DECIDE de désigner, en tant que représentants de la commune au sein de la CSS :

- **Mme Christèle MACAIGNE**, déléguée
- **M. Joël DUMON**, délégué-suppléant

AUTORISE le Maire à transmettre ces désignations à la préfecture et à signer tout document afférent à cette démarche.

Pour extrait certifié conforme,
Rombas, le 23 mai 2025.

Le Maire,


Lionel FOURNIER.

Secrétaire de séance,

Aude MUHLMANN.

